



Licence d'utilisation de services web géographiques de visualisation de type WMS du Service public de Wallonie pour la contribution à OpenStreetMap

Numéro de la licence : OSM-WM-S-180514

Date de la licence : 14 / mai / 2018

Toute question relative au présent document est à envoyer à :
SPW – Département de la Géomatique - Direction de l'Intégration des géodonnées
Chaussée de Charleroi, 83 bis, 5000 Namur OU helpdesk.carto@spw.wallonie.be

La Région wallonne, désignée par « le Service public de Wallonie » ou « SPW » octroie une Licence d'utilisation des services web géographiques de visualisation de type WMS mentionnés à l'article 1 de la Licence d'utilisation à l'**OpenStreetMap Foundation et les contributeurs OpenStreetMap**, ci-après dénommés « l'Utilisateur ».

L'Utilisateur prend connaissance et accepte, sans réserve, les conditions d'accès et d'utilisation des services décrites ci-après dès qu'il utilise les services.

Article 1. Services concernés

L'Utilisateur peut utiliser les services suivants :

Nom du service	Point de connexion du service	Adresse de la fiche descriptive du service
Projet Informatique de Cartographie Continue (PICC) - Service de visualisation WMS	http://geoservices.wallonie.be/arcgis/services/TOPOGRAPHIE/PICC_VDIFF/MapServer/WMSServer	http://geoportail.wallonie.be/catalogue/c5d1d35d-7f02-4a47-9361-b15d20eed232.html
Orthophotos - dernière campagne disponible - Service de visualisation WMS	http://geoservices.wallonie.be/arcgis/services/IMAGERIE/ORTHO_LAST/MapServer/WMSServer	http://geoportail.wallonie.be/catalogue/e2a615fe-7a2c-4eb3-9dc3-63f466538dda.html
Orthophotos 2016 - Service de visualisation WMS	http://geoservices.wallonie.be/arcgis/services/IMAGERIE/ORTHO_2016/MapServer/WMSServer	http://geoportail.wallonie.be/catalogue/671e063f-4f80-4e07-8a0a-54d1177676a3.html
Orthophotos 2015 - Service de visualisation WMS	http://geoservices.wallonie.be/arcgis/services/IMAGERIE/ORTHO_2015/MapServer/WMSServer	http://geoportail.wallonie.be/catalogue/76aacc4f-cb5b-4a4c-833b-10df93da2588.html
Orthophotos 2012-2013 - Service de visualisation WMS	http://geoservices.wallonie.be/arcgis/services/IMAGERIE/ORTHO_2012_2013/MapServer/WMSServer	http://geoportail.wallonie.be/catalogue/680440f2-73c1-4a22-a4e3-541015d8195c.html
Orthophotos 2009-2010 - Service de visualisation WMS	http://geoservices.wallonie.be/arcgis/services/IMAGERIE/ORTHO_2009_2010/MapServer/WMSServer	http://geoportail.wallonie.be/catalogue/85ddcd04-1cb4-4d89-9150-5b080cda235b.html

Relief de la Wallonie - Modèle Numérique de Terrain (MNT) 2013-2014 - Hillshade - Service de visualisation WMS	http://geoservices.wallonie.be/arcgis/services/RELIEF/WALLONIE_MNT_2013_2014_HILLSHADE/MapServer/WMS/Server	http://geoportail.wallonie.be/catalogue/4a0de167-d4bf-42f3-b573-b22a7714032c.html
--	---	---

Article 2. Modification des Conditions d'accès et d'utilisation

Les Conditions d'accès et d'utilisation des services web géographiques de visualisation du Service public de Wallonie s'appliquent et sont complétées par les conditions décrites ci-dessous :

L'utilisateur peut utiliser les services web géographiques cités à l'Article 1 pour créer des données dérivées ou en extraire des données, y compris, sans s'y limiter, le traçage et l'extraction d'éléments vectoriels à partir des images servies, et/ou la production de sets de données vectorielles dérivés, dans chaque cas **dans l'objectif de contribuer à OpenStreetMap**. Il peut notamment afficher les images servies en fond de plan pour vectoriser les objets qui y sont visibles dans le but de les ajouter à la base de données d'OpenStreetMap.

Article 3. Droit de propriété intellectuelle

L'utilisateur est le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur les données dérivées ou extraites qu'il a produites. Le SPW renonce à tout droit sur ces données dérivées ou extraites.

Article 4. Modifications – Fin de la Licence d'utilisation

§1. La Licence d'utilisation peut être adaptée unilatéralement par le SPW, à tout moment et sans préavis.

§2. En cas de dissolution de la licence, les droits obtenus dans le cadre de la présente licence restent acquis.

Article 5. Loi applicable et compétence

§1. La Licence d'utilisation est soumise à la loi belge.

§2. Tout différend lié notamment à l'interprétation et à l'exécution de la Licence d'utilisation est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur (Belgique).

A Namur, le 14 mai 2018

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
 Département de la Géomatique
 Direction de la Géométrie
 Chaussée de Charleroi 88bis
 5000 NAMUR (Sart Tilman)

Le Gestionnaire des données


 J-C. JASSELETTE
 Directeur